

**EDUCATION A LA CITOYENNETE
LES MANDATS DU SNETAP**

2014 - Congrès d'Arras – Extrait motion Pédagogie Vie scolaire

L'École est à la fois le lieu de la transmission des connaissances et celui de l'apprentissage de la citoyenneté et du partage des valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, le refus de toutes les discriminations, la justice...

L'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) s'inscrit dans ces finalités générales de l'éducation.

Elle est intimement liée aux concepts de démocratisation et de participation. Elle permet de développer trois familles de compétences (cognitive, éthique et sociale-action) et ce dans quatre dimensions : politique, culturelle, professionnelle et sociale.

Aujourd'hui à l'heure du développement d'une citoyenneté globale et dans un contexte très tendu d'atteintes récurrentes aux valeurs démocratiques dans et en dehors de l'école, il est indispensable de faire vivre ce concept d'ECD dans les établissements.

L'enseignement agricole public peut profiter de la richesse et des spécificités de son système de formation : ESC, importance de l'internat, dimension EPL avec différents centres constitutifs, ALESA, associations sportives ...

L'éducation à la citoyenneté doit faire partie intégrante des missions d'enseignement, et doit, à ce titre, être l'affaire de tous. Il faut en avoir une approche tout au long de la vie. Elle oblige une implication de toute la communauté éducative afin que prenne réellement forme la notion de citoyenneté lycéenne.

Il est important d'aborder cette thématique sous l'angle du contenu de l'enseignement et d'un point de vue professoral.

Ainsi, le Snetap-FSU demande la mise en place dans les filières technologique et professionnelle d'un enseignement d'ECJS (abordant notamment le droit du travail, l'éthique professionnelle...).

Mais l'ECD s'étend bien évidemment au delà de la classe. Ainsi, la participation des élèves à la vie de leur établissement, qui est actuellement très hétérogène devrait être redynamisée car elle contribue pleinement au processus de formation de la citoyenneté

et à l'épanouissement des élèves. Cela passera forcément par la consolidation des ALESA.

Pour le Snetap-FSU cela doit, également, prendre la forme de la création de Conseil de la vie lycéenne (CVL), qui pourrait constituer un lieu d'expression démocratique de la parole des lycéennes-s. Puisque la citoyenneté est aussi une valeur qui s'apprend,

le Snetap-FSU demande la mise en place d'un droit à la formation pour les délégué-e-s et les élue-s des différents conseils.

Cependant, pour le Snetap-FSU, l'éducation à la citoyenneté ne peut se faire que dans contexte, un climat différent dans les EPL et LPM : celui d'un climat démocratique serein au sein des communautés éducatives-scolaires, celui d'une autre conception du lycéen-enne par les adultes des établissements.

Le Snetap-FSU dénonce l'utilisation subjective de ces valeurs dans l'évaluation des élèves notamment dans les livrets scolaires.